

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE12

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 22 BIS

À l'alinéa 55, substituer aux mots :

« demander l'inscription d' »,

les mots :

« déclarer les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.